Dans toutes les communes, le premier article de recette se compose du produit des cinq centimes communaux. Ce produit, ainsi que celui provenant des différentes impositions extraordinaires autorisées se perçoit en même temps que les autres contributions directes publiques. Tous les trois mois, la trésorerie générale procède à la liquidation de la portion appartenant aux communes dans les recouvrements de l'impôt.

Les autres recettes sont recouvrées en vertu d'états ou de titres remis au *receveur* municipal. En dehors des différentes recettes prévues par le budget, il peut s'en produire d'autres ayant un caractère tout à fait imprévu; dans ce cas, ces recettes font l'objet d'états rendus exécutoires par les sous-préfets, conformément à l'article 63 de la loi du 18 juillet 1837. Aux termes de ce même article, les oppositions, lorsque la matière est de la compétence des tribunaux ordinaires, sont jugées comme affaires sommaires, et la commune peut y défendre sans autorisation du conseil de préfecture.

Les budgets et états rendus exécutoires par le préfet sont transmis par lui au trésorier payeur général, lequel les fait parvenir au *receveur* municipal par l'intermédiaire du *receveur* particulier des finances.

Le *receveur* municipal est également chargé de payer toutes les dépenses faites pour le compte de la commune, lorsque ces dépenses sont régulièrement mandatées.

Le *receveur* municipal est autorisé à refuser ou à retarder le payement des mandats dans les cas suivants :

1° Lorsque la somme ordonnancée ne porte pas sur un crédit régulier ou lorsqu'elle excède ce crédit.

2° Lorsque le mandat est présenté après l'époque fixée pour la clôture de l'exercice.

3° Lorsque les pièces produites sont insuffisantes ou irrégulières.

4° Lorsqu'il y a opposition dûment signifiée entre les mains du comptable contre le payement réclamé.

5° Lorsque, par suite de retard dans le recouvrement des revenus, il y a insuffisance de fonds dans la caisse du *receveur* municipal.

D'après l'article 1er du décret du 20 janvier 1866, les *receveurs* des communes sont tenus de rendre chaque année un compte de gestion. A cet effet, chaque *receveur* établit le compte des opérations complémentaires de l'exercice aussitôt après sa clôture, et comprend ces opérations dans le même document que le compte des opérations des douze premiers mois, auxquelles elles sont réunies pour présenter des résultats qui concordent avec ceux du maire.

Les comptes des *receveurs* municipaux sont apurés définitivement par le conseil de préfecture pour les communes dont les revenus ordinaires n'excèdent pas 30,000 francs, sauf le recours à la cour des comptes; ils sont jugés et apurés par cette cour pour les communes dont les revenus ordinaires excèdent 30,000 francs.

* **RECEVOIR** v. a. ou tr. Accepter, prendre...

Se recevoir v. pr. Sport. Se trouver dans telle ou telle condition de l'autre côté de l'obstacle, après le saut : *Un cheval* SE REÇOIT *bien quand il retombe d'aplomb sur ses jambes après avoir sauté.*

* **RECEY-SUR-OURCE**, bourg de France (Côte-d'Or), ch.-l. de cant., arrond. et à 27 kilom. de Châtillon ; pop. aggl., 942 hab. — pop. tot., 959 hab.

RECHARPENTER v. a. ou tr. (re-char-pan-té—du préf. *re*, et de *charpenter*). Charpenter de nouveau, rétablir en charpentant.

* **RECLUS** (Jean-Jacques-Elisée), écrivain et géographe français. — Depuis 1875, il a commencé la publication d'une œuvre considérable, intitulée *Nouvelle géographie universelle, la terre et les hommes*, qui doit former de 10 à 12 vol. in-8°. Le premier volume, qui comprend l'Europe méridionale, Grèce, Turquie, Roumanie, Serbie, Italie, Espagne et Portugal, a paru en 1875; le second, comprenant seulement la France, a été publié en 1877. Nous avons consacré un article spécial à cet ouvrage extrêmement remarquable (v. GÉOGRAPHIE UNIVERSELLE, dans ce *Supplément*). M. Reclus a publié, en outre, la *Terre à vol d'oiseau* (1877, 2 vol. in-12).

RECOMMENTER v. a. ou tr. (re-ko-man-té—du préf. *re*, et de *commenter*). Commenter de nouveau.

RECOMMUNIQUER v. a. ou tr. (re-ko-mu-ni-ké — du préf. *re*, et de *communiquer*). Communiquer de nouveau.

RECOMPARAÎTRE v. n. ou intr. (re-kon-pa-rê-tre—du préf. *re*, et de *comparaître*). Comparaître de nouveau.

RECONCOURIR v. n. ou intr. (re-kon-kou-rir—du préf. *re*, et de *concourir*). Concourir de nouveau.

RECONSACRER v. a. ou tr. (re-kon-sa-kré—du préf. *re*, et de *consacrer*). Consacrer de nouveau.

RECONSTITUTIF, IVE adj. (re-kon-sti-tu-tif, i-ve—rad. *reconstituer*). Qui rétablit, qui reconstitue.

RECONVERSION s. f. (re-kon-vèr-si-on — du préf. *re*, et de *conversion*). Seconde conversion, action de reconvertir.

RECOORDONNER v. a. ou tr. (re-ko-or-do-né—du préf. *re*, et de *coordonner*). Coordonner de nouveau.

RECOUVRAGE s. m. (re-kou-vra-je — rad. *recouvrir*). Travail fait pour recouvrir : *Trois francs pour le* RECOUVRAGE *d'un parapluie en soie.*

* **RECRUTEMENT** s. m. — **Encycl.** Nous avons donné la nouvelle loi sur le *recrutement* au mot ARMÉE, page 205 de ce *Supplément*.

RECTIUSCULE adj. (rè-kti-u-sku-le—d'un diminutif du lat. *rectus*, droit). Qui est à peu près droit.

RECTOTOMIE s. f. (rè-kto-to-mî — de *rectum*, et du gr. *tomê*, section). Chir. Opération qui consiste à couper, à reséquer le rectum.

RECTO-UTÉRIN, INE adj. (rè-kto-u-té-rain, i-ne — de *rectum*, et de *uterus*). Anat. Qui s'étend du rectum à l'utérus, qui se rapporte à l'un et à l'autre.

RECUISAGE s. m. (re-kui-za-je — rad. *recuire*). Action de recuire. ‖ Syn. de RECUISSON.

REDÉPLOYER v. a. ou tr. (re-dé-ploi-ié—du préf. *re*, et de *déployer*). Déployer de nouveau.

* **RÉDINTÉGRATION** s. f. — **Encycl.** V. RÉGÉNÉRATION, dans ce *Supplément*.

REDISCUTER v. a. ou tr. (re-di-sku-té — du préf. *re*, et de *discuter*). Discuter de nouveau.

* **REDON**, ville de France (Ille-et-Vilaine), ch.-l. d'arrond., au confluent de la Vilaine et de l'Oust; pop. aggl., 4,591 hab. — pop. tot., 6,446 hab. L'arrond. compte 7 cant., 49 comm., 87,237 hab.

REDOUNE s. m. (re-dou-ne). Ichthyol. Nom donné, en Provence, à une grosse espèce de squale.

RÉÉDICTER v. a ou tr. (ré-é-di-kté — du préf. *ré*, et de *édicter*). Edicter de nouveau.

RÉÉLIGIBILITÉ s. f. (ré-é-li-ji-bi-li-té — rad. *rééligible*). Qualité de rééligible.

RÉEMBOÎTER v. a. ou tr. (ré-an-boi-té—du préf. *ré*, et de *emboîter*). Emboîter de nouveau.

RÉEMPARER (SE) v. pr. (ré-an-pa-ré — du préf. *ré*, et de *s'emparer*). S'emparer de nouveau.

RÉEMPTION s. f. (ré-an-psi-on — du préf. *ré*, et du lat. *emptio* achat). Droit de racheter, rachat.

RÉENGAGISTE s. m. (ré-an-ga-ji-ste — du préf. *ré*, et de *engager*). Militaire qui fait un nouvel engagement, qui s'engage de nouveau.

RÉENVAHIR v. a ou. tr. (ré-an-va-ir—du préf. *ré*, et de *envahir*). Envahir de nouveau.

RÉFACTIONNER v. a. ou tr. (ré-fa-ksi-o-né — rad. *réfaction*). Faire sur le prix une diminution appelée réfaction.

REFDANSKITE s. f. (rèf-dan-ski-te). Minér. Silicate hydraté de nickel, de fer et de magnésie, avec un peu d'alumine.

* **RÉFECTIONNER** v. n. ou intr. Prendre sa réfection...

— v. a. ou tr. Remettre en état.

* **RÉFÉRÉ** s. m. — Lettre adressée à un ministre par la cour des comptes pour demander des explications sur quelques points douteux.

REFERENDUM s. m. (ré-fé-rain-domm — mot lat.). Diplomat. Dépêche qu'un agent diplomatique expédie à son gouvernement pour demander de nouvelles instructions.

— *Négocier ad referendum*, Négocier en se réservant de demander l'approbation du gouvernement au nom duquel on négocie.

RÉFLECTIVITÉ s. f. (ré-flè-kti-vi-té — rad. *réflexe*). Physiol. Caractère des actions réflexes.

REFLUEMENT s. m. (re-flû-man — rad. *refluer*). Action de refluer, mouvement de retour.

REFRAPPAGE s. m. (re-fra-pa-je — rad. *refrapper*). Action de refrapper des monnaies qui ont été fondues.

REFRÉNATEUR adj. (re-fré-na-teur—rad. *refréner*). Anat. Se dit de certains nerfs, dans le même sens que FRÉNATEUR.

* **REFUS** s. m. — Etat du marc qui, soumis au pressoir, ne donne plus de liquide : *Les amurcas pressés jusqu'au* REFUS *contiennent encore* 8 *pour* 100 *d'huile.*

RÉFUTATIF, IVE adj. (ré-fu-ta-tif, i-ve — rad. *réfuter*). Qui réfute, qui contient la réfutation : *La partie* RÉFUTATIVE *de ce travail.*

* **RÉGENCE** s. f. — Nom donné aux petits pains à café, à Rouen.

* **RÉGÉNÉRATION** s. f. — **Encycl.** Physiol. Les phénomènes de la *régénération* ou, comme disent quelques physiologistes, de la rédintégration des organes détruits ont été dans ces derniers temps étudiés d'une façon spéciale.

Tremblay fut le premier qui, au siècle dernier, tenta la régénération des organismes inférieurs. Il opéra sur des polypes d'eau douce qui, divisés, reproduisirent, à l'aide de chacune de leurs parties, un animal complet. Cette expérience fit grand bruit et fut reproduite par tous ceux qui, à cette date, s'intéressaient aux choses de la science; car ces expériences n'étaient que le point de départ de toute une série d'autres, qui ne firent que piquer la curiosité des savants et les encourager à tenter des essais dans toutes les directions.

M. Demarquay, chirurgien de Paris, vient de publier sur cette matière un ouvrage très-important, et qui a pour titre : *Régénération des organes et des tissus.* Ce savant a groupé dans son livre tous les éléments de la question. Après en avoir fait l'historique et donné l'état de cette branche de la science, il nous fait connaître ses travaux personnels. Au début de ses recherches, M. Demarquay s'était donné pour tâche d'étudier exclusivement la *régénération* des tendons; mais bientôt il a cru devoir sortir de ce cercle trop étroit, et il s'est mis à étudier la *régénération* des os, des nerfs et des muscles. Il a complété ses travaux par une série d'expériences sur les animaux inférieurs, afin de classer pour ainsi dire les organes d'après la facilité avec laquelle ils se reproduisent chez les animaux de toute l'échelle susceptibles de présenter ce phénomène d'une façon bien nette.

Quand il aborde la *régénération* du tissu tendineux, il donne la description des phénomènes histologiques qui se produisent chez l'homme et les animaux après la section des tendons. Il cite en passant une série d'expériences sur la suture tendinale et nous donne sur la matière l'état actuel des connaissances.

Dans la seconde partie de son ouvrage, M. Demarquay fait connaître les conditions favorables ou défavorables à la *régénération* des organes. Il nous montre que ce phénomène peut être gêné dans sa manifestation soit par l'état de santé de l'être lui-même, soit par les conditions de milieu qui lui sont imposées. La chaleur, le froid, la lumière, l'obscurité, le milieu, air ou eau, dans lequel plonge l'animal, tout cela agit d'une façon plus ou moins efficace sur la rédintégration, et ces conditions ne sont pas négligeables si l'on veut tirer des conclusions sérieuses des expériences faites.

On a longtemps contesté que ce phénomène pût se produire chez les animaux élevés dans la série des êtres. On a dit que, chez l'homme, la rédintégration ne pouvait se produire. Ce qui est vrai, c'est que ce phénomène est d'autant moins palpable, qu'il se manifeste par des résultats d'autant moins importants qu'on s'élève plus dans la série animale. La gradation est d'ailleurs très-régulière. Chez le polype, il y a production d'individus, quel que soit le plan de section de l'animal; chez l'annélide, la section longitudinale ne conduit à aucun résultat, et la section transversale amène la reproduction de plusieurs individus. Chez les poissons, les organes périphériques peuvent seuls se reproduire. Chez les animaux supérieurs, le travail est plus rudimentaire, mais il est encore d'une importance capitale. Suivant M. Demarquay, dont les conclusions ont été d'ailleurs contestées, on aurait constaté la *régénération* des os, des nerfs, de certains cartilages, et même de la rate et du cristallin.

RÉGIME s. m. — **Allus. littér. Il vivait de régime et mangeait à ses heures,** Vers de La Fontaine, dans la fable le *Héron*. Celui-ci côtoie une rivière; les poissons frétillent à l'envi :

> Tous approchaient du bord, l'oiseau n'avait qu'à [prendre;
> Mais il crut mieux faire d'attendre
> Qu'il eût un peu plus d'appétit;
> *Il vivait de régime et mangeait à ses heures.*

Dans l'application, ces mots se disent de celui qui ne fait une chose qu'à certains moments, à des heures déterminées :

« On ne saurait nier que Malherbe eut peu d'idées et une verve peu abondante ; mais il sut la ménager et ne la répandre que lorsqu'elle s'était amassée et condensée au point de produire quelque œuvre virile. Ses produits sont rares, mais vigoureux. Moins sobre de son génie, il l'eût rapidement épuisé aux dépens de sa gloire. On peut dire de lui :

Qu'*il* pensait *de régime et* rimait *à ses heures.* »

GÉRUZEZ.

RÉGIONALISME s. m. (ré-jio-na-li-sme — rad. *région*). Tendance à ne considérer que les intérêts particuliers de la région, du pays qu'on habite.

RÉGIONALITÉ s. f. (ré-jio-na-li-té — rad. *région*). Caractère propre à une région.

REGNARD (Albert-Adrien), publiciste français, né à La Charité, département de la Nièvre, le 20 mars 1836. Reçu interne des hôpitaux de Paris, il prit une part active au mouvement des Ecoles dans les dernières annés de l'Empire. En 1863, il publia un volume d'*Essais d'histoire et de critique*, où se trouvaient proclamées les doctrines du matérialisme scientifique. A la suite du congrès de Liége, il fut expulsé de l'Université avec Jaclard, Germain Casse et quelques autres. La porte des hôpitaux lui fut également fermée, et il ouvrit chez lui des cours particuliers de médecine. S'efforçant de mener de front la science et la politique, il publia, en 1866, la *Revue encyclopédique*, avec la collaboration de MM. Naquet et Clémenceau. Cette feuille ayant été interdite après le premier numéro, il fonda la *Libre pensée*, avec MM. Coudereau et Asseline. Ses articles dans ce journal lui attirèrent une condamnation à quatre mois d'emprisonnement, pour outrage à la morale religieuse. Le gérant du journal, Eudes, depuis membre de la Commune, fut condamné en même temps. Regnard assista comme délégué des libres penseurs parisiens à l'anticoncile de Naples en 1869. Il fut un des principaux collaborateurs du journal la *Patrie en danger*, publié pendant le siége de Paris. Il occupa, pendant la Commune, le poste de secrétaire général à la préfecture de police et parvint à s'échapper durant les journées de mai, après avoir été surpris par les soldats dans sa maison. Condamné à mort par contumace, il vit actuellement à Londres, et fournit de temps en temps des articles à la presse anglaise et étrangère. Outre les publications mentionnées ci-dessus, il a fait paraître : *Nouvelles recherches sur la congestion cérébrale* (Paris, 1868) et une brochure intitulée : *Principes de la révolution et du socialisme* (Londres, 1875).

* **REGNAULT** (Henri-Victor), physicien et chimiste français. — Il est mort à Paris le 19 janvier 1878. La mort de son fils, le peintre Henri Regnault, tué à Buzenval, lui porta un coup dont il ne se releva pas. Il renonça au professorat en 1872 et fut remplacé vers cette époque, comme administrateur de la manufacture de Sèvres, par M. Robert. En 1869, la Société royale de Londres lui avait décerné la médaille Copley. En 1875, il reçut de l'université de Leyde le diplôme de docteur ès sciences mathématiques et physiques.

REGOMMER v. a. ou tr. (re-go-mé — du préf. *re*, et de *gommer*). Gommer de nouveau.

* **RÉGRESSION** s. f. — Anat. *Régression des éléments anatomiques et des tissus*, Retour apparent de ces parties vers l'une des phases de leur évolution antérieure.

* **REICHENBACH** (Charles, baron DE), naturaliste allemand. — Il est mort à Leipzig en 1869.

REICHITE s. f. (rè-chi-te). Minér. Calcite pure d'Alston-Moor (Cumberland).

* **REID** (Mayne), romancier anglais. — Outre les ouvrages que nous avons cités, on lui doit les suivants, qui ont été traduits pour la plupart en français : les *Rôdeurs de frontières* (1849); l'*Habitation du désert* (1851); les *Jeunes voyageurs* (1853); le *Chef blanc* (1855); les *Enfants des buissons* (1855); les *Petits colporteurs* (1856); la *Quarteronne* (1856); les *Chasseurs de plantes* (1857); les *Jeunes esclaves* (1856); *Océola, le grand chef des Séminoles* (1858); les *Chasseurs de tigres* (1860); les *Rôdeurs de bois* (1860); *Bruin, le grand chasseur d'ours* (1860); la *Chasseresse sauvage* (1861); *A la mer* (1861); le *Marron* (1862); *Craquet* (1863); les *Epaves de l'Océan* (1864); les *Grimpeurs de rochers* (1864); le *Cavalier ignorant* (1865); *Dans la forêt* (1866); *Aventures d'un officier américain* (1866); les *Jeunes esclaves, aventures de terre* (1866); *Pierre qui roule* (1866); *Trois jeunes naturalistes* (1866); le *Chef de guerilla* (1867); le *Désert d'eau* (1867); les *Chasseurs de girafes* (1867); les *Deux filles du squatter* (1868, in-4°); la *Femme enfant* (1868); les *Naufragés de l'île de Bornéo* (1869); la *Corde fatale* (1870); le *Chef jaune* (1870); le *Doigt du destin* (1870); le *Désert* (1871); *William le mousse* (1872); le *Coup mortel, histoire des prairies du Texas* (1873); les *Chasseurs de bisons* (1873); les *Enfants des bois* (1872); la *Sœur perdue* (1874); les *Planteurs de la Jamaïque* (1875); les *Forêts vierges* (1875); la *Piste de guerre* (1876); les *Terres vierges* (1877), etc.

REIGNAC, bourg de France (Gironde), cant. de Saint-Ciers-la-Lande, arrond. et à 18 kilom. de Blaye; pop. aggl., 377 hab. — pop. tot., 2,256 hab.

* **REIGNIER**, bourg de France (Haute-Savoie), ch.-l. de cant., arrond. et à 18 kilom. de Saint-Julien; pop. aggl., 327 hab. — pop. tot., 1,760 hab.

* **REILLANNE**, bourg de France (Basses-Alpes), ch.-l. de cant., arrond. et à 18 kilom. de Forcalquier; pop. aggl., 833 hab. — pop. tot., 1,505 hab.

REILLE (René-Charles-François, baron), homme politique français, né à Paris en 1835. Fils du maréchal Reille, petit-fils de Masséna, il fut destiné à suivre la carrière des armes. Admis à l'Ecole de Saint-Cyr en 1852, à l'Ecole d'état-major en 1854, il en sortit en 1856 avec le grade de lieutenant et fut promu capitaine en 1858. Le baron Reille fut successivement aide de camp des ministres de la guerre Randon et Niel. Il était depuis deux ans membre du conseil général du Tarn lorsqu'il posa sa candidature au Corps législatif dans la 2e circonscription de ce département en 1869. Appuyé par l'administration, il fut élu député par 15,451 voix contre M. Eugène Péreire. Peu après, il donna sa démission de capitaine d'état-major. M. Reille siégea dans les rangs du centre droit, signa l'interpellation des 116, vota pour les mesures proposées par le gouvernement et se prononça pour la guerre. Commandant d'un bataillon de mobiles du Tarn au début des hostilités, il fut mis peu après, avec le grade de lieutenant-colonel, à la tête d'un régiment de mobiles à Paris, fut nommé colonel au mois de novembre et reçut le commandement d'une brigade de la 2e armée. Le 8 février 1871, il reçut la croix de la Légion d'honneur. Ce jour même, il échouait dans le Tarn comme candidat à l'Assemblée nationale. Le 8 octobre suivant, il fut réélu membre du conseil général dans ce département. Dans cette assemblée, il fit partie du groupe des bonapartistes cléricaux. En 1875, il prit une part des plus actives à l'organisation de l'Exposition internationale des sciences géographiques, qui se tint à Paris, et dont il était commissaire général. Lors des élections du 20 février 1876 pour la Chambre des députés, le baron Reille posa sa candidature dans la 2e circonscription de Castres. Dans sa profession de foi, il annonça qu'il « défendrait avant tout la religion et la famille, bases immuables de l'ordre social, » qu'il était libre de tout engagement de parti et que, dans le cas de révision de la constitution, il consulterait les inspirations de sa conscience. Soutenu par les bonapartistes et par les monarchistes cléricaux, il fut élu député par 11,004 voix à une très-grande majorité. A la Chambre, il vota avec la minorité hostile à la République, se prononça pour le maintien des jurys mixtes, pour les menées cléricales, etc., applaudit à la résurrection du gouvernement de combat le 17 mai 1877 et fut nommé, le lendemain, sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'intérieur. Actif collaborateur de M. de Fourtou, il s'associa à tous les actes de compression et d'intimidation qui jetèrent une perturbation si profonde dans le pays, du 17 mai au 14 octobre. D'accord avec M. de Fourtou, il donna aux bonapartistes la part du lion dans l'administration préfectorale, dans les municipalités, puis dans les candidatures officielles. M. le baron Reille fut naturellement le candidat officiel dans la 2e circonscription de Castres. Il fut réélu député par 11,702 voix contre 4,260, données au candidat républicain, M. Cavailhès, et, bien que le pays eût énergiquement condamné, le 14 octobre, la politique réactionnaire et cléricale, il n'en conserva pas moins son poste juspu'au 23 novembre. M. Reille donna sa démission de sous-secrétaire d'Etat lorsque le ministère de Broglie-Fourtou se décida enfin à se retirer. Après le triomphe des idées parlementaires et la formation du ministère républicain Dufaure - Marcère, M. Reille reprit sa place dans les rangs des bonapartistes. Lors de la vérification de ses pouvoirs comme député, la Chambre décida qu'elle en ajournerait l'examen jusqu'à ce que la commission parlementaire chargée de constater les abus de pouvoir commis par le ministère et par l'administration du 17 mai eût terminé son enquête.

* **REIMS**, ville de France (Marne), ch.-l. d'arrond. et de trois cant., à 43 kilom. de Châlons-sur-Marne ; pop. aggl., 77,755 hab. — pop. tot., 81,328 hab. L'arrond. comprend 10 cant., 182 comm., 173,891 hab.

RÉINFECTION s. f. (ré-ain-fè-ksi-on — du préf. *ré*, et de *infection*). Pathol. Infection nouvelle, réapparition d'une maladie et particulièrement de la syphilis.

RÉINOCULABILITÉ s. f. (ré-i-no-ku-la-bi-li-té. — rad. *réinoculable*). Propriété d'être de nouveau inoculable.

RÉINOCULABLE adj. (ré-i-no-ku-la-ble — du préf. *ré*, et de *inoculable*). Méd. Qui peut ou doit être inoculé de nouveau.

RÉINSCRIPTION s. f. (ré-ain-skri-psi-on — du préf. *ré*, et de *inscription*). Nouvelle inscription ; action d'inscrire de nouveau.

REISSACHÉRITE s. f. (re-i-sa-ché-ri-te). Minér. Sorte de wad trouvé à Gastein.

* **RÉJECTION** s. f. — Régurgitation, chez les ruminants.

REJONCTION s. f. (re-jon-ksi-on — du préf. *re*, et de *jonction*). Action de joindre de nouveau ce qui a été disjoint.

* **RELAIS** s. m. — Télégr. élect. Appareil servant à faire passer dans un courant trop faible celui d'une pile additionnelle.

RELAXANCE s. f. (re-la-ksan-se — rad. *relaxer*). Action de relaxer, de mettre en liberté un prévenu.

* **RELEVAGE** s. m. — Agric. Second labour donné aux terres pour les cultures printanières.

* **RELEVÉ** s. m. — Pli fait à une robe.

* **RELÈVEMENT** s. m. — Armur. Effet du recul d'une arme à feu, consistant en ce que le bout du canon se relève.

Religion de l'avenir (LA DÉCOMPOSITION NATURELLE DU CHRISTIANISME ET LA), par Edouard de Hartmann (1874, 1 vol. in-8°). Après avoir reconnu que la religion est la seule part d'idéal qui soit faite aux masses en ce monde, l'auteur de la *Philosophie de l'inconscient* examine la question de savoir s'il est possible de transformer le christianisme de manière à prolonger son existence au milieu de la soiété moderne. Il constate que le protestantisme a servi de transition entre le christianisme du moyen âge et la libre pensée, et il affirme que, depuis surtout la proclamation du dogme de l'infaillibilité papale, le catholicisme porte en soi un principe de contradiction qui le tuera. On peut distinguer plusieurs christianismes : celui de saint Paul, auquel Luther s'est attaché de préférence; celui de saint Jean, qui n'est qu'une métaphysique obscure, à laquelle les esprits incultes ne comprendront jamais rien, et enfin celui du Christ lui-même, qui dans la pensée de son fondateur n'était qu'une modification du mosaïsme avec de nombreux préceptes sur l'amour de Dieu et du prochain. Ces trois systèmes sont tombés aujourd'hui dans un égal discrédit; les esprits éclairés ne peuvent plus croire au Christ ni comme Luther, ni comme Thomas d'Aquin, ni comme Jean, ni comme Paul, ni comme Pierre y ont cru; moins encore comme Jésus lui-même a cru au Messie de sa race. Les protestants le reconnaissent tous les jours; comment osent-ils donc se dire encore chrétiens? Ils n'ont plus de commun avec les croyants que l'intolérance religieuse à l'égard des penseurs plus indépendants, comme Strauss.

Puisque l'ancienne conception théiste du monde est devenue inconciliable avec la science et la conscience moderne, on n'a plus le choix qu'entre le matérialisme et le panthéisme, que Hartmann préfère appeler monisme, et c'est pour celui-ci qu'il se prononce. Le seul Dieu que les peuples de l'avenir puissent admettre n'est point un Dieu personnel, mais un Dieu immanent, qui forme la substance et l'essence cachée de tout ce qui existe. Concilier de plus en plus ces tendances contraires, le monothéisme et l'immanence divine, telle doit être, selon Hartmann, la mission des futurs prophètes. De nos jours, comme au IIe siècle, c'est par la bouche des philosophes que le génie aryen proteste contre le sémitisme. Au sein même du judaïsme, on peut signaler tel philosophe qui, comme M. Moritz Venetianer, prêche l'impersonnalité, l'immanence de Dieu et se convertit au pessimisme. Car le monisme, dont on veut faire la religion de l'avenir, conduit à reconnaître le néant de toutes les choses individuelles, à considérer comme mauvais tout ce qui n'est bon que pour un individu ou même pour une agglomération d'individus. Au lieu de la croyance naïve à une immortalité individuelle, le monisme procurera aux âmes pieuses une félicité bien plus haute en les unissant dès maintenant et pour toujours à leur Dieu; la créature ne tremblera plus de terreur devant le Créateur; elle n'éprouvera plus la peine cuisante de ne pouvoir lui exprimer suffisamment son amour, elle se confondra avec lui, et la prière même se trouvera supprimée.

Telle est la part d'idéal que M. Hartmann veut faire aux masses de l'avenir, puisqu'il a déclaré dès le commencement que la religion doit se confondre avec l'idéal pour les masses. Il ne dit pas comment on pourra faire entrer dans les esprits les plus grossiers des idées si transcendantes, qu'il est permis de douter qu'il les comprenne clairement lui-même. Il n'explique pas comment une religion si nuageuse pourra servir de fondement aux notions morales de justice et de dévouement. Il est vrai que peut-être, dans son pessimisme, il regarde avec un suprême dédain ces choses qui ne sont bonnes qu'au point de vue des individus : ce ne sont pas les hommes entre eux qu'une religion nouvelle doit relier, elle ne doit les relier qu'au Dieu immanent dans le sein duquel ils perdront toute leur personnalité. C'est le nirwana indou qui de nouveau se trouve proclamé la félicité suprême, le but auquel doivent tendre tous nos efforts. Chez les Indous, nous trouvions cela ridicule, et quand nous cherchions à nous expliquer la décadence de cet immense pays, autrefois si florissant, nous en cherchions la cause dans des croyances qui nous paraissaient essentiellement dissolvantes. Mais voici que les philosophes allemands nous présentent comme le dernier résultat du progrès ce qui nous avait paru l'obstacle le plus insurmontable à toute espèce de progrès. Cette religion de l'anéantissement trouvera chez nous peu d'adeptes.

* **RELIQUE** s. f. — **Allus. littér. L'Ane chargé de reliques,** Titre d'une fable de La Fontaine :

> Un baudet chargé de reliques
> S'imagina qu'on l'adorait;
> Dans ce penser, il se carrait,
> Recevant comme siens l'encens et les cantiques.
> Quelqu'un vit l'erreur et lui dit ;
> « Maître baudet, ôtez-vous de l'esprit
> Une vanité si folle
> Ce n'est pas vous, c'est l'idole
> A qui cet honneur se rend
> Et que la gloire en est due. »
> D'un magistrat ignorant,
> C'est la robe qu'on salue.

Montaigne avait déjà dit la même chose : « Je ne puis apprendre aux grands à distinguer les bonnetades qui les regardent de celles qui regardent leur commission, ou leur suite ou leur mule. » Mais l'âne n'avait donc pas trop tort de croire qu'on l'adorait, puisque Montaigne admet qu'un salut peut s'adresser à la mule de préférence au personnage assis dessus. On a fait de l'*Ane chargé de reliques* de fréquentes applications :

« Picot avait mis la main sur l'une des plus fameuses caisses de l'évêque. Il remplit ses poches, cela va sans dire, et ne laissa rien traîner de cette précieuse aubaine. Puis, quand l'orage fut passé, il quitta son gîte pour rentrer chez lui, délicieusement appesanti par sa charge et fier comme le *baudet qui portait des reliques.* »

CLÉMENT CARAGUEL.

« Je n'oublierai jamais ce spectacle qui me rappela au premier abord l'*âne chargé de reliques*. C'était un âne qui s'avançait avec majesté, portant une jeune femme en robe de bal, en chapeau extravagant, perdue sous des vagues de dentelles et faisant éclater au soleil des colliers et des bracelets à éblouir a reine de Golconde. »

ARSÈNE HOUSSAYE.

* **RELIZANE**, petite ville d'Algérie, érigée en commune, puis devenue ch.-l. de cant. ; 3,542 hab. Il s'y tient, tous les jeudis, un marché arabe assez important. Un barrage, construit par les Turcs et refait par les Français, permet d'utiliser les eaux de la Mina, une petite rivière qui a conservé jusqu'à nous le nom d'une ville romaine construite à 4 kilom. au S. de Relizane.

* **RÉMALARD**, bourg de France (Orne), ch.-l. de cant., arrond. et à 25 kilom. de Mortagne, sur la rive gauche de l'Huisne; pop. aggl., 1,112 hab. — pop. tot., 1,798 hab.

REMANENT, ENTE adj. (re-ma-nan, an-te — du lat. *remanere*, rester). Qui persiste, qui dure.

REMANIAGE s. m. (re-ma-ni-a-je — rad. *remanier*). Action de remanier, de retoucher.

REMBLAYEUR s. m. (ran-blé-ieur — rad. *remblayer*). Celui qui fait des remblais.

REMBOÎTAGE s. m. (ran-boi-ta-je — rad. *remboîter*). Action de remboîter. ‖ Se dit surtout des livres, chez les relieurs.

* **REMBOÎTER** v. a. ou tr. — Reliure. Se dit d'un livre, dont la reliure est ôtée, quand on le met dans une autre reliure.

REMINGTONITE s. f. (re-main-gto-ni-te). Minér. Carbonate hydraté de cobalt, qui se présente en incrustations terreuses, ou sous forme d'enduit dans des filons de serpentine.

REMINISCITUR ARGOS. V. DULCES MORIENS, au tome VI du *Grand Dictionnaire*.

* **REMIREMONT**, ville de France (Vosges), ch.-l. d'arrond. et de cant., à 26 kilom. d'Epinal, sur la rive gauche de la Moselle ; pop. aggl., 6,528 hab. — pop. tot., 7,866 hab. L'arrond. compte 4 cant., 40 comm., 76,672 hab.

REMISSE s. m. (re-mi-se). Techn. Fils réunis par une lisière et servant à distribuer les lisses selon le dessin qu'on veut obtenir.

RÉMOND (Jean-Charles-Joseph), peintre, né à Paris en 1795, mort dans la même ville en 1875. Il étudia la peinture sous la direction de Bertin et de Regnault, suivit les cours de l'Ecole des beaux-arts et remporta le grand prix de Rome en 1821. Cet artiste s'adonna à la grande peinture et au paysage. Dessinateur habile et peintre d'un talent réel, il composa des tableaux estimables, mais qui manquent de personnalité. Il fut pendant de longues années professeur de dessin et de peinture à la maison de la Légion d'honneur de Saint-Denis. Il avait obtenu une médaille de 2e classe en 1819, une médaille de 1re classe en 1827, la croix de chevalier de la Légion d'honneur en 1834 et celle d'officier en 1863. Parmi les tableaux qu'il envoya aux Salons de peinture, nous citerons : *Œdipe à Colone* (1819); l'*Enlèvement de Proserpine, Carloman blessé à mort dans la forêt d'Ivelines* (1821); *Cincinnatus, Caïn* (1822); *Orphée* (1823); *Marius à Minturnes, Ulysse* (1824); *Saint Michel, Tobie* (1827); *Stanislas secourant les habitants de Saint-Dié* (1831); *Femme frappée de la foudre, Vue du lac de Varèse* (1834); *Vue des Alpes à Crevola, Vue d'une ruine romaine, Vue de la vallée de Sainte-Marie-aux-Mines* (1835); le *Départ des barques pour Brienz, Une vallée des Vosges*, le *Lac de Thoun*, les *Glaciers de Grindelwald* (1836); *Reddition de Tortose*, la *Ville de Thun*, le *Colisée à Rome, Un chalet*, la *Vallée de Meyringen*, etc. (1837); la *Mort d'Abel, Capo di Monte* (1838); *Elie sur le mont Carmel* (1841); *Naples*, le *Détroit de Messine, Palerme, Saint-Pierre de Rome, Côte de Salerne, Côte de Pausilippe* (1844); *Hippolyte* (1845); *Niobé, Paysage avec animaux* (1846); *Souvenir de Normandie*, les *Bords du Doubs, Pâturage, Prairie à Bourg-la-Reine* (1848). A partir de cette année, Rémond n'exposa plus rien; aussi était-il tombé dans un profond oubli lorsqu'il mourut.

REMONÉTISER v. a. ou tr. (re-mo-né-ti-zé — du préf. *re*, et de *monétiser*). Monétiser de nouveau.

* **REMONTÉ, ÉE** part. passé du v. Remonter. — Se dit d'une couleur à laquelle le teinturier a donné plus de vivacité, et d'une estampe sans marge recollée sur une feuille de papier pour lui donner une fausse marge.

* **REMONTÉE** s. f. — Mouvement de l'oiseau qui se relève en l'air.

— Min. Charge de minerai qu'on remonte.

RÉMOUDRE v. n. ou intr. (ré-mou-dre). Se dit du tétras qui s'agite en sifflant, au temps des amours.

* **REMOULINS**, ville de France (Gard), ch.-l. de cant., arrond. et à 14 kilom. d'Uzès, sur la rive gauche du Gardon ; pop. aggl., 1,250 hab. — pop. tot., 1,380 hab.

* **REMPART** s. m. — Anat. Couche de substance grise, qu'on appelle aussi AVANT-MUR et NOYAU RUBANÉ.

* **RÉMUSAT** (François-Marie-Charles, comte DE), écrivain et homme d'Etat. — Il est mort à Paris le 6 juin 1875, à l'âge de soixante-dix-huit ans. Jusqu'au moment où il fut enlevé par une mort presque soudaine, il soutint à l'Assemblée nationale les idées libérales et s'attacha à faire pénétrer dans les esprits la nécessité de fonder la République, dont il regardait le triomphe comme définitif, car elle s'imposait comme la seule solution possible. Digne fils de la Révolution française, il laissa à sa patrie de beaux livres et l'exemple d'une vie honnête, laborieuse et des plus brillamment remplies. Le dernier ouvrage qu'il fit paraître est une *Histoire de la philosophie en Angleterre depuis Bacon jusqu'à Locke* (1875, 2 vol. in-8°). En mourant, il laissait plusieurs manuscrits. M. Paul de Rémusat, son fils, a publié de lui deux œuvres posthumes. La première est un drame inédit, *Abailard* (1877, in-8°), dont quelques extraits lus à l'Académie faisaient vivement désirer la publication. Cette œuvre a obtenu un très-grand succès. Le sujet était de nature à tenter un écrivain philosophe, et M. Charles de Rémusat pouvait mieux que personne le traiter. C'est de main de maître qu'il a évoqué les personnages contemporains d'Abailard, et qu'il a fait revivre toute cette période du XIIe siècle, agitée par tant de controverses, troublée par tant de passions et tant de luttes. Après la lecture de ce livre, on sent davantage encore quel vide a laissé dans la littérature la mort du sympathique auteur de la *Politique libérale.* Après *Abailard*, M. Paul de Rémusat a fait paraître une autre œuvre dramatique de son père, la *Saint-Barthélemy* (1878, in-8°). C'est le récit dialogué de la plus épouvantable conspiration de notre histoire. La vérité des caractères y est admirablement conservée et l'action se déroule avec un intérêt toujours croissant.

* **RÉMUSAT** (Paul-Louis-Etienne DE), écrivain et homme politique, fils du précédent. — Jusqu'à la fin de l'Assemblée nationale, il vota avec le centre gauche républicain et suivit la ligne politique que lui avait tracée son père. Lors des élections du 20 février 1876, M. Paul de Rémusat se porta candidat à la députation dans l'arrondissement de Muret (Haute-Garonne). « Il dépend de nous désormais, dit-il dans sa profession de foi, que la République soit libre, paisible et forte, qu'elle garantisse ces choses qui doivent être inviolables pour tous : la religion, la famille, la propriété, la loi... Je ne veux user de la faculté de révision que pour perfectionner et développer les dispositions de la loi, et non pour ébranler ou renverser ce qui a été si péniblement établi. » Elu député par 11,512 suffrages, à quelques voix seulement de majorité, contre le candidat bonapartiste, M. Niel, il alla reprendre sa place au centre gauche et vota avec la majorité républicaine qui fit preuve de tant d'esprit politique et de modération. Lors de la résurrection du gouvernement de combat contre les républicains, M. de Rémusat signa la protestation des gauches contre le message présidentiel, et il fit partie, le 19 juin, des 363 qui votèrent un ordre du jour contre le cabinet de Broglie-Fourtou. Après la dissolution de la Chambre des députés, il se représenta devant les électeurs de Muret. Combattu avec acharnement par l'administration, qui mit tout en œuvre pour le faire échouer, il obtint 11,578 voix, et son concurrent, le candidat officiel et bonapartiste, M. Niel, fut élu par 12,491 voix. Au mois de mars 1878, la Chambre des députés invalida l'élection de M. Niel pour les faits de pression dont elle était entachée. En mai 1878, M. de Rémusat posa de nouveau sa candidature à Muret, et cette fois il fut réélu député avec quelques milliers de voix de plus que M. Niel.

* **REMUZAT**, bourg de France (Drôme), ch.-l. de cant., arrond. et à 24 kilom. de Nyons, au confluent de l'Oule et de l'Aigue ; pop. aggl., 479 hab. — pop. tot., 641 hab.

* **REMY (SAINT-)**, ville de France (Bouches-du-Rhône), ch.-l. de cant., arrond. et à 23 kilom. d'Arles ; pop. aggl., 3,422 hab. — pop. tot., 5,999 hab.

* **REMY-EN-BOUZEMONT (SAINT-)**, bourg de France (Marne), ch.-l. de cant., arrond. et à 19 kilom. de Vitry, sur l'Isson ; pop. aggl., 662 hab. — pop. tot., 792 hab.

* **REMY-SUR-DUROLLE (SAINT-)**, ville de France (Puy-de-Dôme), ch.-l. de cant., arrond. et à 10 kilom. de Thiers; pop. aggl., 908 hab. — pop. tot., 5,572 hab.

* **RENAISON**, bourg de France (Loire), cant. de Saint-Haon-le-Châtel, arrond. et à 12 kilom. de Roanne, sur la petite rivière